



Affaire 04-151025

Mandats spéciaux pour les missions d'élus - décembre 2025

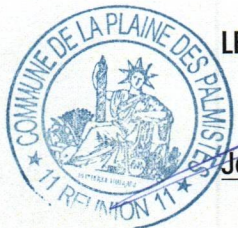
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **09 octobre 2025** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 05

Procurations : 02

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

----- EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **QUINZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE

Publicité faite le 22 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM04-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

Affaire 04-151025

Mandats spéciaux pour les missions d'élus - décembre 2025

Le Maire rappelle que l'article L. 2123-18 du CGCT autorise le remboursement des frais engagés par les élus (maire, adjoint, conseiller municipal) dans le cadre de mandats spéciaux. Ces missions, décidées par délibération du Conseil municipal, doivent être ponctuelles, clairement définies, limitées dans le temps, et nécessiter des déplacements exceptionnels. La décision doit nommer explicitement les élus concernés.

Deux missions concernant les intérêts de la commune nécessitent une délibération du Conseil municipal, pour l'octroi d'un mandat spécial pour le mois de décembre 2025. Ces mandats spéciaux ouvrant droit à remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation des justificatifs) sont les suivants :

<u>Intitulé</u>	<u>Lieu</u>	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>	<u>Elu participant</u>
Labellisation La Piscine de Demain	Nîmes (30)	4 décembre 2025	4 décembre 2025	Jean-Claude Damour
Rencontres territoriales de l'action éducative et de l'alimentation saine et durable (INSET CNFPT Nancy)	Nancy (54)	16 décembre 2025	17 décembre 2025	Sabine Igoufe

Pour l'ensemble de ces déplacements, la réservation des titres de transport afférents, ainsi que les frais d'inscription éventuels, seront pris en charge par la commune. Les conditions de remboursement applicables sont celles prévues par la délibération n°10-030225 du 3 février 2025.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** ses membres ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote et à se signaler dans le registre des intérêts de la séance,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ACCORDE** un mandat spécial aux élus visés dans la présente délibération pour les missions listées dans le tableau de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM04-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025